



Ass agephil et aah

Par Falbal

Bonjour je suis une personne en aah et je perçois allocation spécifique de solidarité car inscrite avant 2017
Pole emploi désiré que je fasse une formation a lagephil
Ma question est la suivante
Est ce que je sors de lass et perds cette allocation ou bien c'est maintenu
Je précise mon âge 56 ans
Merci pour vos réponses
Cordialement

Par kang74

Bonjour

L'ASS est versée sous la condition de faire des actions positives vers l'emploi : une formation rentre dans ce cadre .
Un suivi par cap emploi si statut RQTH aussi .
Cela ne vas vous enlever des droits : cela permet de les justifier (= vous avez le droit à l'ASS car vous cherchez un emploi et faites tout pour)

De plus si vous avez l'AAH pour restriction substantielle à l'emploi (entre 50 et 79% de taux d'handicap) il faut là aussi prouver la restriction substantielle à l'emploi par des actions positives d'employabilité.

Pendant la formation , votre rémunération dépendra de la formation : vous aurez à minima droit auc ASS-F .
[url=https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/les-dispositifs/lallocation-de-solidarite-specif.html]https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/les-dispositifs/lallocation-de-solidarite-specif.html[/url]